

Décision

Générale

colonial

Décision n° 279 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 279

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Mohamed Ali, chef de quartier, 4e échelon, est reclassé 7e échelon pour compter du 1er janvier 1947. L'intéressé conserve dans son nouvel échelon une ancienneté de 3 ans 11 mois a la date sus-indiquée.